



Modification de zonage après procès au Tribunal

Par **JAVAVI**, le **25/05/2017** à **17:27**

Bonjour,

Lors de la 1ère modification du PLU en 2015 la moitié de ma parcelle était passé en terres agricoles au lieu de constructible. Ayant déposé un recours contentieux le Tribunal a annulé cette décision fin 2016 et donc notre parcelle est redevenue selon le PLU voté en 2014 en UC avec la moitié en fond de jardin. Suite à ce jugement en notre faveur la commune peut elle modifier son cadastre comme elle veut ou doit-elle procéder à une modification ou révision du PLU pour faire apparaître notre parcelle en UC au lieu de A.

Merci de votre réponse.